

# Brevets pour les bâtiments de pêche (STCW-F)

## Comité permanent sur la sécurité des bateaux de pêche – Février 2016

Capitaine de pêche, eaux illimitées	Capitaine de pêche, eaux limitées	Officier de pêche, eaux illimitées	Officier de pêche, eaux limitées
<b>Validité pour bâtiment de pêche :</b> ➤ Capitaine, tout bâtiment, tout voyage	<b>Validité pour bâtiment de pêche :</b> ➤ Capitaine, tout bâtiment, eaux limitées	<b>Validité pour bâtiment de pêche :</b> ➤ Officier, tout bâtiment, tout voyage ➤ Capitaine, longueur enregistrée de moins de 24 mètres, eaux limitées	<b>Validité pour bâtiment de pêche :</b> ➤ Capitaine, tout bâtiment, eaux limitées ➤ Capitaine, longueur enregistrée de moins de 24 mètres, eaux limitées
<b>Validité pour « bâtiment commercial » :</b> ➤ Capitaine, longueur enregistrée d'au plus 18 mètres, voyage à proximité du littoral, classe 2	<b>Validité pour « bâtiment commercial » :</b> ➤ Capitaine, longueur enregistrée d'au plus 18 mètres, voyage à proximité du littoral, classe 2	<b>Validité pour « bâtiment commercial » :</b> ➤ Capitaine, longueur enregistrée d'au plus 18 mètres, voyage à proximité du littoral, classe 2	<b>Validité pour « bâtiment commercial » :</b> ➤ Capitaine, longueur enregistrée d'au plus 18 mètres, voyage à proximité du littoral, classe 2
12 mois, OOW, ≥ 12 m	12 mois, OOW, ≥ 12 m	24 mois ≥ 12 m	24 mois ≥ 12 m
FUM sur la sécurité de base STCW	FUM sur la sécurité de base STCW	FUM sur la sécurité de base STCW	FUM sur la sécurité de base STCW
FUM pour les bateaux de sauvetage	FUM pour les bateaux de sauvetage		
FUM sur les techniques avancées de lutte	FUM sur les techniques avancées de lutte		
CRO-CM	CRO-CM	CRO-CM	CRO-CM
NES-Niveau Gestion (NES-MAN)	NES-Pêche	NES-Pêche	NES-Pêche
Secourisme avancé en mer	Secourisme avancé en mer	Secourisme avancé en mer	Secourisme avancé en mer
Communications, niveau 1	Communication, niveau 1		
Communications, niveau 2			
Navigation astronomique, niveau 1		Navigation astronomique, niveau 1	
Sécurité de la navigation, niveau 2	Sécurité de la navigation, niveau 1	Sécurité de la navigation, niveau 1	Sécurité de la navigation, niveau 1
Météorologie, niveau 2*	Météorologie, niveau 1	Météorologie, niveau 1	
Construction et stabilité, niveau 2	Construction et stabilité, niveau 2	Construction et stabilité, niveau 1	Construction et stabilité, niveau 1
Gestion des navires, niveau 1	Gestion des navires, niveau 1		
Connaissances générales sur le navire, niveau 2	Connaissances générales sur le navire, niveau 1		
Cartes et pilotage, niveau 2	Cartes et pilotage, niveau 2	Cartes et pilotage, niveau 2	Cartes et pilotage, niveau 1
Certificat médical	Certificat médical	Certificat médical	Certificat médical
Examen oral	Examen oral	Examen oral	Examen oral

# Brevets et autres documents de pêche de navigation intérieure (domestiques) – Comité permanent sur la sécurité des bateaux de pêche – Février 2016

Brevets d'aptitude		Brevets de service			Autres certificats et documents		
Capitaine de pêche, 24 mètres, eaux limitées	Officier de pont de quart de pêche, 24 mètres	Brevet de conducteur de petits bâtiments (SVO)	Capitaine de bâtiment de pêche, jauge brute de moins de 60 (SMFV60)	Officier de pont de quart d'un bâtiment de pêche d'une longueur de moins de 24 mètres (CSOOW24M)	Certificat de formation de Conducteur de petit bâtiment (SVOP) (Obtenu avant le RPM modifié)	Carte de Conducteur d'Embarcation de Plaisance (CCEP)	Déclaration d'au moins 7 saisons de pêche comme capitaine
<b>Validité, bâtiment de pêche :</b> ➤ Capitaine, moins de 24 mètres de longueur enregistrée, Eaux limitées, au Canada seulement ➤ Officier, moins de 45 mètres de longueur enregistrée, eaux limitées, au Canada seulement	<b>Validité, bâtiment de pêche :</b> ➤ Officier, moins de 24 mètres de longueur enregistrée, Eaux limitées, au Canada seulement ➤ Capitaine, au plus 12 mètres de longueur hors tout, eaux limitées, au Canada seulement	<b>Validité, bâtiment de pêche :</b> Capitaine, au plus 12 mètres de longueur hors tout : ➤ Proximité du littoral 2, ou ➤ Secteurs indiqués en PL1 **	<b>Validité, bâtiment de pêche :</b> ➤ Capitaine, jauge brute de moins de 60 dont la zone d'exploitation est précisée sur le brevet ➤ Officier chargé du quart, longueur enregistrée de moins de 24 mètres, zone d'exploitation précisée sur le brevet	<b>Validité, bâtiment de pêche :</b> ➤ Officier chargé du quart, longueur enregistrée de moins de 24 mètres, zone d'exploitation précisée sur le brevet	<b>Validité, bâtiment de pêche :</b> Capitaine, jauge brute d'au plus 15 ou d'une longueur hors tout d'au plus 12 mètres : ➤ Proximité du littoral 2, ou ➤ Secteurs indiqués en PL1 **	<b>Validité, bâtiment de pêche :</b> Capitaine, longueur hors tout d'au plus 12 mètres : ➤ Eaux abritées, ou ➤ PL2 à au plus 2 miles nautiques de la rive	<b>Validité, bâtiment de pêche :</b> Capitaine, jauge brute d'au plus 15 ou d'une longueur hors tout d'au plus 12 mètres : ➤ Proximité du littoral 2, ou ➤ Secteurs indiqués en PL1 **
<b>Validité, « bâtiment commercial » :</b> Capitaine, longueur enregistrée d'au plus 18 mètres, voyage à proximité du littoral, classe 2	<b>Validité, « bâtiment commercial » :</b> Capitaine, au plus 12 mètres de longueur hors tout (sauf remorqueur), voyage à proximité du littoral, classe 2	<b>Validité, « bâtiment commercial » :</b> Capitaine, longueur hors tout d'au plus 12 mètres qui n'est pas un bâtiment transportant des passagers ou un remorqueur	<b>Validité, « bâtiment commercial » :</b> Capitaine, au plus 12 mètres de longueur hors tout (sauf remorqueur), voyage à proximité du littoral, classe 2	Aucune	<b>Validité, « bâtiment commercial » :</b> Capitaine, tout type (sauf les remorqueurs) d'une longueur hors-tout d'au plus 8.5 mètres	<b>Validité, « bâtiment commercial » :</b> Capitaine, longueur hors tout d'au plus 8.5 m : ➤ Au plus 6 passagers en eaux abritées (sauf remorqueur) ➤ PL2 à au plus 2 milles nautiques de la rive (sauf les remorqueurs et passagers)	Aucune
12 mois (LHT > 6 m)	6 mois (LHT > 6 m)	(Aucun service pour l'Instant)	12 mois, capitaine, au moins 15 de JB ou 12 m (avant 1 juillet 2007)	12 mois, officier, au moins 15 de JB ou 12 m (avant 1 juillet 2007)	Aucun service requis	Aucun service requis	7 saisons de pêche (avant 1 juillet 2007)
FUM – Sécurité des navires domestiques	FUM – Sécurité des navires domestiques	FUM sur la sécurité des petits bâtiments de navigation intérieure autres que des embarcations de plaisance	FUM – A1	FUM – A1	Tout FUM applicable au bâtiment	Tout FUM applicable au bâtiment	Tout FUM applicable au bâtiment
CRO-CM	CRO-CM	CRO approprié	CRO approprié	CRO approprié	CRO approprié au bâtiment	CRO approprié au bâtiment	CRO approprié au bâtiment
NES-Restreint	NES-Restreint		NES-Restreint *	NES-Restreint *			
Secourisme élémentaire en mer	Secourisme élémentaire en mer	Secourisme élémentaire en mer	Secourisme élémentaire en mer *	Secourisme élémentaire en mer *	Tout cours de secourisme de 2 jours reconnu par une province ou un territoire si désigné pour prodiguer les soins	Tout cours de secourisme de 2 jours reconnu par une province ou un territoire si désigné pour prodiguer les soins	Tout cours de secourisme de 2 jours reconnu par une province ou un territoire si désigné pour prodiguer les soins
		SVOP + module pêche	SVOP *	SVOP *	SVOP	CCEP	
NS 1							
SCS 1							
CP & I	Cartes et sécurité de la navigation						
Oral	Oral et Stab.						

\* Seulement si moins de 7 saisons de pêche avant 2007

\*\* Valable pour les secteurs indiqués sur la Déclaration d'au moins 7 saisons de pêche que le titulaire doit posséder et qui ne s'étendent pas à plus de 50 miles nautiques de la côte du Canada si le titulaire a accumulé avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007, du service en mer au-delà de 25 milles nautiques du littoral canadien.